

Le Département du Loiret ajuste sa stratégie budgétaire 2024

Lors de la session des 17 et 18 octobre 2024, l'Assemblée départementale a examiné et ajusté, avant la clôture de l'exercice comptable, les crédits votés aux besoins des politiques publiques, dans le cadre de la décision modificative n°2 (DM2), dans un contexte de situation financière dégradée.

Les propositions nouvelles concernent une **augmentation des dépenses de fonctionnement** de +11,7 M€, portant notamment sur :

- une subvention d'équilibre de la Maison de l'Enfance (+4,9 M€), liée à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et à l'ouverture de places
- la masse salariale (+2,5 M€), notamment sous l'effet de l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité et en anticipation des prises de postes vacants
- la prestation de compensation du handicap (+2,1 M€), en raison de l'évolution du nombre de bénéficiaires

En **dépenses d'investissement**, l'ajustement proposé s'élève à -2,3M€.

Cette DM2 traduit la dégradation de la situation financière départementale et permet de réaliser les ajustements liés :

- à l'intégration des nouveaux facteurs impactant le budget
- à l'ajustement des différents opérations en lien avec leur état d'avancement

La dégradation de la situation financière des Départements, en lien avec la conjoncture économique, s'explique avec la perte du levier fiscal, une augmentation importante des dépenses de solidarité mais aussi une baisse du produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en lien avec la dynamique du marché.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr